
À PROPOS DE LA MIGRATION DU SITE WEB DE LA CTOI

PRÉPARÉ PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 22 AVRIL 2017

OBJECTIF

Fournir à la Commission l'occasion d'examiner les raisons et modalités de la migration du site web de la CTOI vers l'infrastructure de la FAO, ainsi que les progrès réalisés sur ce sujet depuis la dernière réunion de la Commission.

CONTEXTE

Alors que la migration du site Web de la CTOI (www.iotc.org) vers le site Web de la FAO (www.fao.org) progresse, les membres de la CTOI ont exprimé les questions suivantes à la FAO.

Après la tenue de discussions avec OCC (Bureau de la communication) et CIO (Service des technologies de l'information) au siège de la FAO (Rome) (fin juin-début juillet 2016), et au vu des progrès réalisés dans le développement du nouveau site Web par OCC/CIO, les réponses suivantes peuvent être fournies aux questions des membres.

QUESTIONS DES MEMBRES ET RÉPONSES DE LA FAO

Note : les questions ci-dessous sont celles posées par les membres de la CTOI en préparation de la 20^e session annuelle de la Commission en 2016.

1) La Commission demande des éclaircissements sur les bases selon lesquelles la FAO proposerait de migrer le site Web de la CTOI, y compris les raisons pour lesquelles la FAO considère que la DGB 2014/46 et la politique et les lignes directrices de la FAO sur le Web s'appliquent à la CTOI. La Commission demande également une explication claire de la nécessité de la migration proposée du site Web de la CTOI et des avantages de ladite migration pour la CTOI.

Réponse : *La migration est une question de politique globale de la FAO, dans la mesure où l'Organisation rassemble tous les contenu (siège, bureaux régionaux, projets, etc.) dans le cadre du site fao.org. Étant donné que la CTOI est un organisme de l'article XIV, cette politique globale s'applique à elle. Les avantages pour la CTOI seraient financiers (pas de coûts d'hébergement ou de maintenance pour le site Web et le système de courrier électronique, qui seraient gérés par la FAO) et techniques (maintenance, sauvegardes, continuité du service, etc., assurés par les services de la FAO).*

2) La CTOI a exploité son propre site Web depuis près de 20 ans, en utilisant le financement des membres de la Commission et, en tant que tel, le site Web, son fonctionnement et ses informations ont été entièrement payés par les membres et sont considérés comme leur appartenant en totalité.

Réponse: *Non discuté, car c'est une question de politique de la FAO (voir ci-dessus).*

3) Notant notre préférence pour que cette migration du site Web de la CTOI n'ait pas lieu, en particulier sans avoir clarifié les bases sur lesquelles elle serait imposé, nous demandons à la FAO de fournir à la Commission une proposition technique détaillée et une évaluation de la migration proposée, que la Commission serait prête à examiner lors de sa [prochaine] session. La proposition devrait démontrer qu'il n'y aura pas de perte de fonctionnalités du site Web ou de dégradation de l'accès aux informations par les Membres, pas de risque pour l'intégrité et la sécurité des données et aucun coût supplémentaire pour les Membres. La proposition devrait détailler :

a. Tous les éléments actuels du site iotc.org et comment ils seraient portés sur le site fao.org ;

Réponse : *Toutes les fonctionnalités du site iotc.org lui-même seront répliquées sur le nouveau site de la FAO/CTOI, mais les systèmes d'information opérationnels indépendants de la CTOI (e-PSM, e-MARIS, système statistique...) resteront sur les serveurs de la CTOI et sur des sous-domaines de iotc.org (par exemple : epsm.iotc.org)*

- b. Un calendrier détaillé de la migration proposée ; les arrangements de gestion du site Web post-migration doivent également être détaillés ;

Réponse : *Un calendrier a été discuté et convenu, et a été révisé pour tenir compte des retards de mise en œuvre (voir tableau à la fin de ce document).*

- c. Les coûts prévus pour la FAO et la CTOI correspondant à la migration et aussi à la maintenance du nouveau site Web après migration la proposée ;

Réponse : *La migration se fera sans frais pour la CTOI, à l'exception du temps passé par le personnel de la CTOI pour conseiller OCC/CIO sur le processus. En ce qui concerne les coûts de maintenance et d'exploitation, ceux-ci devraient être couverts par le système d'ICRU actuel (ou tout mécanisme qui pourrait le remplacer, dans le cadre des coûts informatiques). Cela doit encore être confirmé par CIO.*

- d. Comment le nom de domaine *iotc.org*, que les Membres considèrent comme la propriété de la Commission, sera maintenu pour une utilisation ultérieure par la Commission ;

Réponse : *Le nom de domaine *iotc.org* sera transféré au registraire de noms de domaine de la FAO, mais sera maintenu actif pour permettre des redirections vers les nouveaux sites/comptes de courriel et éviter le squat de domaine, ainsi que pour héberger les systèmes opérationnels hébergés sur des sous-domaines de *iotc.org* (voir 3.a ci-dessus).*

- e. Comment la FAO traitera les éléments confidentiels du site web actuel de la CTOI, comme la base de données sur la validation des documents statistiques et les éléments et bases de données futurs à incorporer, comme requis par la Commission ;

Réponse : *L'accès restreint à certaines zones de la section CTOI du site de FAO sera maintenu tel qu'il existe actuellement. Les systèmes d'information satellites de la CTOI resteront sur les serveurs de la CTOI et seront donc soumis aux politiques de confidentialité de la CTOI.*

- f. Comment les contrats de consultants actuellement en cours seraient gérés, en particulier pour les importants outils opérationnels à l'échelle de l'océan Indien tels que le système e-PSM (pour la mise en œuvre des mesures du ressort des États du port) ou le système e-MARIS (pour les déclarations électroniques liées à la conformité) ;

Réponse : *Les systèmes d'information satellites de la CTOI resteront sur les serveurs de la CTOI et ne seront donc pas touchés par la migration. Tout nouvel outil opérationnel que la CTOI pourrait développer sera couvert par cette clause*

- g. Le développement du système e-PSM dure depuis environ deux ans et est en voie d'achèvement à un coût d'investissement substantiel pour la Commission. Comment cette application sera-t-elle intégrée dans le site Web de la FAO?

Réponse : *Les systèmes d'information satellites de la CTOI resteront sur les serveurs de la CTOI et e-PSM ne sera donc pas touché par la migration.*

- h. La façon dont le système de courrier électronique de la CTOI sera migré vers le système de courrier électronique de la FAO, en particulier comment les adresses électroniques *@iotc.org* existantes seront migrées vers des adresses e-mail *@fao.org*, sans perturber la communication ou les soumissions de données par les Membres.

Réponse : *Un compte de courriel *@fao.org* sera créé pour chaque compte de courrier électronique *@iotc.org* utilisé au Secrétariat, et des redirections des anciennes adresses vers les nouvelles seront mises en place. Les comptes de courrier électronique utilisés par les systèmes automatisés (tels que e-PSM) seront traités de manière ad hoc.*

Pour plus de détails, veuillez vous reporter au rapport sur les discussions qui ont eu lieu entre la CTOI et OCC/CIO, disponible auprès du Secrétariat de la CTOI.

État de la migration

OCC/CIO a progressé dans la migration du site et, au début d'avril 2017, voici le statut de la migration:

- Contenu statique (à propos de la CTOI, description des activités, etc.) : tout a été migré, mais il faudra faire une mise à jour des contenus récemment ajoutés sur iotc.org.
- Applications Web des nouvelles, des réunions et des documents : tout cela a été migré, mais il faudra une mise à jour des contenus récemment ajoutés sur iotc.org.
- Base de données sur les mesures de conservation et de gestion, Registres des navires autorisés et base de données sur la validation des documents statistiques : des spécifications techniques détaillées pour les applications existantes ont été fournies à OCC/CIO, qui les a utilisées pour créer des outils équivalents sur la version migrée du site.
 - BDD des MCG : la mise en œuvre préliminaire a été achevée et des commentaires ont été envoyés à CIO après des tests réalisés par la CTOI. La finalisation de l'application est en cours.
 - RAV : la mise en œuvre préliminaire a été achevée et des commentaires ont été envoyés à CIO après des tests réalisés par la CTOI. L'application peut être considérée comme complète, à l'exception de l'outil pour télécharger/mettre à jour les données du RAV, qui présente encore quelques problèmes
 - BDD sur la validation des documents statistiques : pas encore développée.
- Il n'y a pas eu de démonstration ou d'information pour le personnel de la CTOI concernant les fonctionnalités de gestion de contenu du site migré (ajout/gestion de contenu, comme les documents, les MCG, les nouvelles, etc.).

Voici la feuille de route qui a été fournie lors de la réunion de juin-juillet 2016, ainsi que l'état de chaque tâche à ce jour.

Tâches	Prévu pour	État
La CTOI fournira des spécifications techniques sur la base de données sur les mesures de conservation et de gestion, sur le registres des navires autorisés et sur la base de données sur la validation des documents statistiques afin qu'OCC puisse les migrer efficacement.	juillet 2016	Fait (juillet 2016)
OCC/CIO continuera de travailler sur la migration, en échangeant avec la CTOI selon les besoins.	Juillet-août 2016	En cours
La CTOI évaluera le travail effectué par OCC/CIO sur le nouveau site Web et fournira ses commentaires sur les fonctionnalités développées.	Septembre 2016	En cours, en attente de mise en œuvre par OCC/CIO
Finalisation du nouveau site Web, y compris la migration du contenu produit depuis la dernière fois que le contenu a été fourni à OCC/CIO.	Automne 2016	En attente du développement de toutes les fonctionnalités
Évaluation finale par la CTOI du niveau de mise en œuvre du nouveau site.	Automne 2016	En attente du développement de toutes les fonctionnalités
Décision sur le calendrier final pour la migration, en consultation entre la CTOI et OCC/CIO.	Automne 2016	En attente du développement de toutes les fonctionnalités



RECOMMANDATIONS

La Commission :

- 1) **PRENDRA NOTE** du document IOTC-2017-S21-05 qui fournit à la Commission l'occasion d'examiner les raisons et modalités de la migration du site web de la CTOI vers l'infrastructure de la FAO, ainsi que les progrès réalisés sur ce sujet depuis la dernière réunion de la Commission..